

2023

Procès-verbal Assemblée générale annuelle de la Caisse des Versants du mont Royal



25 avril 2023, à 19 h 30

En mode présentiel

Centre Communautaire Intergénérationnel d'Outremont

Sylvie David

1. Ouverture de l'assemblée

M. René Saint-Pierre, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Versants du mont Royal agit comme président d'assemblée, et c'est au nom de ses collègues du conseil qu'il souhaite la bienvenue à tous.

M. René Saint-Pierre présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Aleksandra Zajko, présidente du comité de gouvernance et éthique, agira comme présidente d'élection puisque M. René Saint-Pierre est lui-même candidat ;
- Mme Marie-Ève Beauchamp Legault, présidente du comité de mise en candidature, présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures ;
- Mme Marie-Claude Desaulniers, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sylvie David, adjointe à la direction générale ;
- Mme Pauline Cailliau, directrice des communications, développement durable et relations avec le milieu ;
- M. Pierre Poirier, directeur général de la Caisse,

M. René Saint-Pierre rappelle que l'assemblée se déroule en présentiel, ce qui implique que les membres et les clients de l'assemblée peuvent voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

C'est lors de cette période que les membres et les clients pourront en particulier se prononcer sur la répartition des excédents annuels, les ristournes et, pour l'élection des membres du conseil d'administration.

M. René Saint-Pierre enchaine et présente le message vidéo que M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, souhaite livrer comme chaque année lors des Assemblées générales des Caisses, aux membres et clients.

Il remercie le président, fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

M. René Saint-Pierre donne la parole à Mme Marie-Claude Desaulniers, secrétaire, qui passe en revue brièvement les règles de fonctionnement de l'assemblée, en mode présentiel.

Mme Marie-Claude Desaulniers précise que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, la personne doit être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours et respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- Être un membre réadmis - membre de plein droit

Pour cette assemblée, M. René Saint-Pierre ajoute qu'il faut nommer 2 personnes scrutatrices parmi les personnes présentes à l'assemblée. Il recommande Mesdames Pauline Cailliau et Sylvie David.

Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

M. René Saint-Pierre propose de passer à la résolution.

C'est à l'unanimité, sur une proposition dûment faite et appuyée que M. René Saint-Pierre confirme que la nomination de Mesdames Pauline Cailliau et Sylvie David comme personnes scrutatrices est adoptée.

M. René Saint-Pierre poursuit et donne la parole à Mme Marie-Claude Desaulniers qui présente le fonctionnement de l'assemblée et l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal de l'AGA 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - Rapport du conseil d'administration
 - Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - Rapport financier
 - Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
 - Élection des membres du conseil d'administration
 - Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

C'est à l'unanimité, sur une proposition dûment faite et appuyée que l'ordre du jour de l'assemblée générale est adopté tel que proposé.

M. René Saint-Pierre propose de passer à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 de la Caisse.

Tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site Internet de la Caisse en même temps que l'avis de convocation.

Puisque les membres et clients ont eu la possibilité de prendre connaissance du procès-verbal, aucune lecture ni résumé ne sera fait.

C'est à l'unanimité, sur une proposition dûment faite et appuyée que M. René Saint-Pierre confirme l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022, tel que déposé.

Ne constatant aucun commentaire ni aucune question des membres, M. René Saint-Pierre passe au point suivant.

3. Retour sur l'année 2022

Rapport du conseil d'administration

M. René Saint-Pierre présente les personnes du conseil d'administration :

À la présidence :	René Saint-Pierre
Vice-président :	Louka Kattan-Méhot
Secrétaire :	Marie-Claude Desaulniers
et les administrateurs et administratrices :	
Marie-Ève Beauchamp Legault	Noël-Alexandre Bertout
Rafaël Bourrellis	Micheline Fortin
Andrée Lafortune	Serge Lebeau
Merette Mathieu (jusqu'au 14 déc. 2022)	Véronique Oligny
Nadia Papineau-Couture	Hélène Savard
Isabelle Tremblay	Aleksandra Zajko

Il présente les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixée.

La Caisse est un leader socioéconomique de taille

Dans le contexte où la poussée de l'inflation déstabilise beaucoup de gens et que se loger ou se nourrir coûte de plus en plus cher, Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader.

Le Fonds du Grand Mouvement est l'une des initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Doté d'une enveloppe de 250 M\$, ce fonds vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société.

Dans notre région, ce sont 2 143 000 \$ qui ont été remis à 10 organismes en 2022.

Un organisme membre de la Caisse, Le Monastère, lieu dédié à la création, à la diffusion et à la démocratisation des arts du cirque, a été soutenu par ce Fonds à hauteur de 115 000 \$ en 2022.

Un autre levier sur lequel la Caisse s'appuie pour exercer son *leadership* à l'échelle locale est le Fonds d'aide au développement du milieu, le FADM, sur lequel les membres et les clients se prononceront plus tard au cours de l'assemblée.

La Caisse est engagée et solidaire

Dans le contexte incertain actuel, la Caisse a été plus active et plus créative que jamais pour soutenir les membres dans leur autonomie financière, que ce soit par l'intermédiaire de ses produits financiers, de ses services-conseils omnicaux, de ses outils – notamment en ligne – et de ses contenus éducatifs.

Signe de son engagement constant dans le développement durable des communautés, le Mouvement Desjardins a remis 114 600 000 \$ à la communauté au moyen de dons, commandites, partenariats philanthropiques et de bourses. À la Caisse, ce sont plus de 352 000 \$ qui ont servi à dynamiser notre milieu.

Chez Desjardins, nous sommes tous engagés envers la jeunesse

Les milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes, à l'échelle locale et à celle du Mouvement, via le programme phare *Tous engagés pour la jeunesse*, représentent 80 Millions \$ d'investissement en 2022.

La Caisse, quant à elle, a remis 24 bourses *persévérance et engagement* en 2022 à des membres étudiants, dans le cadre du programme en intercoopération « *Une bourse pas comme les autres, 3^{ème} édition* », pour un total de 30 000 \$. Ce programme a rejoint en tout 145 boursières et boursiers membres de 9 caisses de l'Ouest de Montréal, pour un montant total de près de 190 000 \$!

15 étudiantes et étudiants membres de la Caisse et récipiendaires de bourses de la Fondation Desjardins ont également pu se partager un montant total de 32 750 \$, en soutien à leur réorientation ou leur retour aux études à la suite de la pandémie, à leur persévérance et à leur engagement.

La Caisse a fait des efforts soutenus à l'égard du développement durable.

La Caisse poursuit l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités et son modèle d'affaires.

Par la collaboration avec ses partenaires et la mobilisation de ses employés, le Mouvement Desjardins a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action climatique. Ce plan doit nous permettre d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2040.

À la Caisse, cet engagement se traduit par l'adoption d'une politique et d'un plan de développement durable assortis de gestes concrets. Pour accompagner les actions, il y a avant tout la sensibilisation.

À cet effet, une formation obligatoire en développement durable a été suivie par une centaine d'employés de la Caisse et les administrateurs ont participé à *l'atelier La Fresque du Climat*, qui vise à mobiliser l'intelligence collective pour sensibiliser les participants aux conséquences de leurs gestes au quotidien sur les changements climatiques. Un court montage vidéo sera visionné plus tard ce soir.

M. René Saint-Pierre tient à remercier sincèrement le personnel de la Caisse pour son professionnalisme et sa capacité d'adaptation constante, les administratrices et les administrateurs de la Caisse mais aussi, évidemment, les membres et les clients pour leur confiance.

Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. René Saint-Pierre présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques pour l'année 2022 :

Il mentionne que aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ; que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et enfin, que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

M. René Saint-Pierre poursuit et passe au rapport financier.

Rapport financier

Une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers est diffusée. Suit une autre capsule sur les résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. René Saint-Pierre invite Mme Marie-Claude Desaulniers, présidente du comité Coopération, à présenter le rapport des engagements de la Caisse dans son milieu.

Une capsule vidéo présente les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), ou avec les dons et commandites.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	1 111 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	481 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	163 k\$
Récupération d'impôt	(43) k\$
Solde au 31 décembre 2022	1 472 k\$

Mme Marie-Claude Desaulniers présente les diverses initiatives comme suit :

Mes finances mes choix

MOUVEMENT		VOTRE RÉGION	
114	Nombre total de partenaires	12	Nombre total de partenaires
78 834	Participants et participantes au total	3 779	Participants et participantes au total
39 567	Nouveaux participants et nouvelles participantes	2 599	Nouveaux participants et nouvelles participantes
97 %	Taux de satisfaction	98 %	Taux de satisfaction

Fonds du Grand Mouvement

Mme Marie-Claude Desaulniers rappelle que le Fonds est doté d'une enveloppe de 250 M\$ et il appuie les collectivités sur les plans économique, social et environnemental.

Le Fonds du Grand Mouvement

250 M\$
pour dessiner un monde meilleur

Nous sommes fiers de soutenir des projets collectifs qui influencent positivement la vitalité des communautés au Québec et en Ontario.



2 143 000 \$ remis à 10 organismes de notre région en 2022

- | Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes
- | La maison d'Évelyn
- | Le Monastère, lieu dédié à la création, à la diffusion et à la démocratisation des arts du cirque
- | Modèle de développement participatif pour des cohabitats abordables, Village Urbain
- | Nouveau centre de jour Le Sac à dos
- | Nouvelle-Étape, maison d'hébergement de 2^e étape
- | Plan d'avenir du Y des femmes de Montréal
- | Projets Autochtones du Québec
- | Projet de réduction à la source des plastiques à usage unique, ASDCM
- | Refuge pour femmes Chez Doris

Montréal

Développement durable

Mme Marie-Claude rappelle que les membres du CA ont participé à un atelier de La Fresque du Climat, visant à mobiliser l'intelligence collective pour sensibiliser les participants aux conséquences de leurs gestes au quotidien sur les changements climatiques. Un court montage vidéo est diffusé séance tenante.

M. René Saint-Pierre remercie Mme Marie-Claude Desaulniers, et il passe à la période de questions.

4. Période de questions

M. René Saint -Pierre invite maintenant les gens à se présenter au micro afin de poser leurs questions.

Sans question ni commentaire de la part de l'assemblée, M. René Saint-Pierre passe au point suivant, le point 5.

5. Propositions soumises au vote

Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo est diffusée séance tenante. M. René Saint-Pierre explique que le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir.

Il rappelle également que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Enfin, M. René Saint-Pierre précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté ; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres se chiffrent à 21,95 millions de dollars.

La recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir se présente comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	21 953 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	120 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	20 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	51 032 k\$
	Affectation au FADM	(502) k\$
	Affectation à la RRE	(17 850) k\$
	Affectation à la réserve générale	(32 680) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 671 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM |
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |
Réserve pour ristournes éventuelles

M. René Saint-Pierre explique que la proposition de versement de la ristourne aux membres, collective et individuelle, pour l'année 2022 se fera comme suit :

502 453 \$ Fonds d'Aide au Développement du Milieu
 3 644 129 \$ de ristournes aux membres
 Pour un total de 4 146 582 \$



La répartition des excédents annuels :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			469 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	292 k\$
Fonds			129 k\$
Prêts et marges de crédit			1 447 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		455 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		288 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		519 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		46 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 645 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Un membre de la Caisse demande de prendre la parole au micro et il pose sa question :

« Pourquoi les ristournes sur prêts sont-elles deux à trois fois plus importantes que celles sur les dépôts ? »

M. Pierre Poirier, directeur général lui explique que la détermination se fait selon la détention des produits par les membres. La proportion en dépôts est moins élevée que celles des prêts tel que démontré au bilan de la Caisse.

Sans autre question ni commentaire M. René Saint-Pierre propose de passer à la recommandation.

Il informe que c'est sur une proposition dûment faite et appuyée que la recommandation de partage des excédents annuels est proposée au vote.

Il précise que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Toutes les précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours seront données plus tard dans la soirée.

Élection des membres du conseil d'administration

❖ Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection

M. René Saint-Pierre rappelle qu'il est candidat, et que le vice-président du CA est absent ; c'est Mme Aleksandra Zajko, administratrice du conseil, qui agira comme présidente d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

Secrétaire d'élection

Également, puisque Mme Marie-Claude Desaulniers, secrétaire du Conseil d'administration, est candidate, c'est Mme Marie-Ève Beauchamp Legault, administratrice, qui agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

❖ Rapport du comité de mise en candidature

Mme Marie-Ève Beauchamp Legault, présidente du comité de mise en candidature fait part du rapport du comité.

Elle revient sur la démarche du profil collectif enrichi et elle rappelle que la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le CA met à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Toutes les candidatures éligibles vous seront brièvement présentées aujourd'hui.

Mme Marie-Ève Beauchamp Legault poursuit et elle présente le Rapport du comité de Mise en candidature, en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Déposé lors du CA du 27 février dernier, elle en fait la lecture :

La Caisse a 4 postes à pourvoir au conseil d'administration (CA). La durée du mandat de ces postes est de 3 ans.

Je rappelle que le processus d'appel de candidatures a débuté le 16 janvier 2023 pour se terminer le 6 février 2023 à 16h. À l'issue de cette période, la Caisse a reçu 33 candidatures.

Après vérification, 28 candidatures sont éligibles, car elles remplissent les conditions et qualités requises par la Loi sur les coopératives de services financiers, le RIC (règlement interne des caisses) et le Code de déontologie.

Globalement, le comité confirme que plusieurs des personnes candidates correspondent à un ou plusieurs critères recherchés.

Étant donné que le nombre de candidatures admissibles est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il y aura donc des élections lors de la prochaine AGA.

Un accusé de réception de leur dossier a été transmis à toutes les personnes candidates et le comité communiquera avec elles par courriel d'ici le lundi 6 mars 2023 pour confirmer ou non l'éligibilité de leur candidature. Le comité a également organisé une rencontre d'information le 3 avril 2023 en mode virtuel pour présenter le processus d'analyse des candidatures, le rôle et les responsabilités du CA et les prochaines étapes avant l'AGA.

Dans un document de présentation, chaque personne candidate se fera connaître aux membres par le biais de son texte de motivation à exercer la fonction d'administrateur et démontrer en quoi il correspond au profil recherché.

Après l'AGA, les membres seront invités à consulter leur candidature via le microsite de la Caisse, le vote se fera en différé, et débutera immédiatement après la portion animée de l'AGA, le soir même, et pour les 4 jours suivants.

Mme Marie-Ève Beauchamp Legault ajoute que les résultats de l'élection seront connus le 1^{er} mai 2023.

Elle nomme ainsi les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

M. AGBODAZE Yawovi	Mme AUBRIOT-BERTOT Anne
M. BISSONNETTE Pierre	M. CARRIER Benoit
M. CHOQUETTE Jean	Mme. DE ROY Alexandra
Mme. DESAULNIERS Marie-Claude	M. DOUMITH Jad
M. JBILOU Jawad	Mme. KAOUTAR Sbaghi
Mme. KRUSANOVA Anna	M. LAMBIN François
M. LANDREVILLE Luc	M. LEBEAU Serge
Mme LUPIEN Gabrielle Joyce	M. MARCEAU Hugues
Mme. MARTEL Lissette	Mme. MCINTYRE Louise
M. MERLE Alexandre	Mme. MEURS Marie-Jean
M. NGANGUE Durand	M. NOMBALAIS Jérôme
M. PANSANEL Olivier	Mme. ROY Kateri
M. SAINT-PIERRE René	Mme. SORY Katianicia Nafissatou
M. STIRBU Mircea	M. TESTEAU Sébastien

Mme Marie- Ève Beauchamp-Legault précise que le tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible, est disponible sur le microsite de la Caisse.

Elle invite les membres à consulter ce document avant d'exercer leur droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

Elle cède sa place à Mme Aleksandra Zajko, présidente d'élection, qui prend la parole pour la présentation des personnes candidates.

❖ Présentation des personnes candidates

Mme Aleksandra Zajko précise que, avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, chacune des personnes candidates a préparé une courte présentation orale, et compte-tenu du grand nombre des candidats, chacune des présentations sera d'un maximum de 1 min 30.

Les présentations sont chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates, Mme Aleksandra Zajko les avise lorsque le temps est écoulé, pour mettre fin à leur présentation.

27 personnes viennent au-devant de l'estrade présenter leur candidature, par ordre alphabétique de nom de famille.

Un fois toutes les personnes candidates passées, Mme Aleksandra Zajko les remercie et leur souhaite à toutes et tous bonne chance.

❖ Élection par votation

Mme Aleksandra Zajko rappelle que tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

M. René Saint-Pierre remercie Mme Aleksandra Zajko, présidente d'élection, et donne la parole maintenant à Mme Marie-Claude Desaulniers, secrétaire du CA, pour les précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats.

Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Marie-Claude Desaulniers précise que dès la fin de la présentation de ce soir et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes ; et
- l'élection de 4 membres du conseil d'administration pour combler les postes vacants.

Pour l'exercice du vote en différé, elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter ;
- Et que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse, soit :
 - Le document présentant les personnes candidates
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Mme Marie-Claude Desaulniers rappelle les modalités pour voter sur AccèsD, ou par le biais du site Internet de la caisse, ou encore sur la page d'accueil du desjardins.com.

Elle ajoute qu'il y a une nouveauté cette année pour les membres qui n'ont pas AccèsD, celle d'utiliser une borne de votation, au siège social de la Caisse, Avenue Bernard, dès demain matin, et pour les quatre prochains jours, et aux heures d'ouverture de la Caisse.

Cette solution est ouverte à tous ! Elle a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres.

Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 29 avril à 23h59.

M. René Saint-Pierre remercie Mme Marie-Claude Desaulniers pour ces informations.

Bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse, M. René Saint-Pierre précise que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

M. René Saint-Pierre remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers le CA et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins des Versants du mont Royal.

Il souhaite bonne chance à celles et ceux qui sont en élection.

Il remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée. Et il remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour son engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et les clients.

7. Publication des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 30 avril 2023 à 23 h 59..